



Madame la Conseillère fédérale
Département fédéral des finances
Bundesgasse 3
3003 Berne

Berne, le 7 juillet sgv-MH/zh

Réponse à la consultation : Modification de l'ordonnance sur l'imposition minimale des grands groupes d'entreprises (ordonnance sur l'imposition minimale, OIMin) ; mise en œuvre des motions 25.4392 et 25.4399

Madame la Conseillère fédérale,

Par courrier du 6 mai 2026, le Département fédéral des finances a invité les milieux intéressés à se prononcer sur Modification de l'ordonnance sur l'imposition minimale des grands groupes d'entreprises (ordonnance sur l'imposition minimale, OIMin) ; mise en œuvre des motions 25.4392 et 25.4399.

L'Union suisse des arts et métiers usam soutient la modification de l'OIMin à condition qu'elle n'ait pas d'effet rétroactif avant 2025, afin d'éviter des charges comptables et fiscales pour les entreprises.

L'usam demande des allègements fiscaux ciblés, comme des super-déductions pour la R&D et l'intégration des Qualified Tax Incentives (QTI), pour préserver la compétitivité de l'économie suisse. Enfin, elle s'oppose catégoriquement à toute augmentation des taxes, prônant plutôt la réduction des dépenses publiques.

Le Conseil fédéral propose de modifier l'ordonnance sur l'imposition minimale (OIMin) pour adapter l'application des règles de l'OCDE sur les impôts différés actifs.

Cette adaptation limite la rétroactivité en appliquant ces règles uniquement à partir de 2025, évitant ainsi des ajustements comptables coûteux pour les entreprises suisses en 2024.

Cette modification répond directement aux motions 25.4392 et 25.4399, qui exigeaient que l'instruction administrative de l'OCDE ne s'applique qu'aux années fiscales commençant au plus tôt le 1er janvier 2025, afin de garantir la sécurité juridique et éviter toute charge rétroactive.

1. Position générale de l'usam

L'usam soutient les efforts du Parlement et du Conseil fédéral visant à aligner l'Ordonnance sur l'imposition minimale (OIMin) sur les règles types GloBE de l'OCDE, à condition que cette harmonisation respecte les principes fondamentaux du droit suisse, en particulier l'interdiction de la rétroactivité des dispositions légales. Pour les PME suisses, cette question est stratégique : toute incertitude juridique

ou financière risquerait d'aggraver leur fragilité compétitive, déjà affectée par des charges administratives et fiscales croissantes.

Nous saluons la décision de limiter l'application des instructions administratives de l'OCDE aux exercices fiscaux commençant au plus tôt le 1er janvier 2025, évitant ainsi une rétroactivité préjudiciable pour les entreprises. Cette approche, adoptée par des États comme la Suède, les Pays-Bas ou le Royaume-Uni, préserve la sécurité juridique et évite aux PME des ajustements comptables onéreux.

Enjeu critique pour les PME : Les filiales suisses de groupes internationaux – notamment celles de multinationales américaines – ne doivent pas être pénalisées par des mécanismes tels que la Switch-off Rule ou l'Income Inclusion Rule (IIR), qui pourraient désavantager la Suisse face à d'autres juridictions. L'usam exige que la Suisse puisse invoquer l'article 24 des conventions de double imposition en cas de traitement discriminatoire.

2. Mesures complémentaires pour les PME et la compétitivité suisse

Bien que l'OIMin concerne principalement les grands groupes, son impact indirect sur les PME – via les chaînes de valeur ou les partenariats avec des multinationales – ne doit pas être sous-estimé. Pour atténuer les effets négatifs et renforcer l'attractivité de la Suisse, l'usam propose :

Allègements fiscaux ciblés :

- Introduction d'une super-déduction R&D au niveau fédéral, complémentaire aux mesures cantonales, pour stimuler l'innovation sans créer de nouvelle taxe.
- Élargissement de la définition de la R&D dans la Loi sur l'harmonisation des impôts directs (LHID) et la Loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD), afin d'inclure davantage de PME dans les dispositifs existants.
- Soutien aux cantons pour intégrer les allègements fiscaux sur 10 ans dans le cadre des Qualified Tax Incentives (QTI) de l'OCDE, sans alourdir la charge administrative des PME.

Coordination avec les acteurs locaux : L'usam, en tant que relais des unions cantonales, exige une harmonisation des pratiques entre cantons pour éviter les distorsions de concurrence. Si les mesures fiscales liées à l'OIMin visent avant tout à préserver l'attractivité de la Suisse pour les grands groupes internationaux, leur impact ne doit pas s'y limiter. En effet, une politique de compétitivité ambitieuse doit également s'étendre aux PME, piliers de l'économie helvétique. Des PME plus compétitives sont en mesure d'offrir des services et prestations d'excellence aux multinationales souhaitant s'implanter en Suisse, renforçant ainsi l'ensemble de l'écosystème économique.

C'est pourquoi l'usam insiste pour que les conditions-cadres fiscales et administratives ne se concentrent pas uniquement sur les grands groupes, mais intègrent systématiquement les besoins des PME. Ces dernières, en tant que colonne vertébrale de l'économie suisse, méritent une attention particulière afin de garantir leur capacité à innover, à se développer et à soutenir la compétitivité globale du pays.

Opposition à toute augmentation des taxes : L'usam réitère son opposition catégorique à toute hausse des taxes, en particulier pour les PME. La solution réside dans :

- La réduction des dépenses publiques, avec un respect strict du frein à l'endettement.
- Le renoncement à toute augmentation ou création de taxes et impôts.

- La suspension de la coopération internationale non essentielle jusqu'en 2030, afin de dégager des marges de manœuvre pour les allègements fiscaux.

3. Conclusion

L'usam soutient la modification de l'OIMin dans la mesure où elle protège les PME suisses de la rétroactivité et des distorsions concurrentielles. Toutefois, pour garantir la pérennité de notre tissu économique, des mesures complémentaires sont indispensables : allègements fiscaux ciblés, harmonisation cantonale et maîtrise des dépenses publiques. Ces actions permettront de concilier conformité internationale et compétitivité nationale.

Nous vous remercions de l'attention portée à notre prise de position et vous présentons, Madame, Monsieur, nos respectueuses salutations.

Union suisse des arts et métiers usam



Urs Furrer
Directeur



Mikael Huber
Responsable de dossier

Plus grande organisation faîtière de l'économie suisse, l'Union suisse des arts et métiers usam représente plus de 230 associations et plus de 600 000 PME, soit 99,8% des entreprises de notre pays. La plus grande organisation faîtière de l'économie suisse s'engage pour l'aménagement d'un environnement économique et politique favorable au développement des petites et moyennes entreprises.